



PRECAUTIONS D'USAGE

Ce support est un document ressource mis à la disposition des enseignants-es par un-e enseignant-e que nous remercions vivement. Nous vous invitons à l'adapter et à le compléter, selon les besoins de vos élèves et votre stratégie globale de formation (choix de la problématique, de la situation professionnelle...). Nous vous conseillons d'actualiser ou de modifier si nécessaire, les sources et les contenus proposés (données chiffrées...)

S.Lannuzel

ACTIONS EN FAVEUR DES PERSONNES AGEES

<u>Situation professionnelle</u>: Mr PAYOT, âgé de 74 ans, présente les signes cliniques de la maladie d'Alzheimer. Il sait encore communiquer correctement avec sa fille (Mme POUILLE) et son entourage mais il lui arrive fréquemment de se perdre, de vouloir prendre son petit déjeuner alors qu'il est midi. Au niveau propreté, il a toujours été très à cheval sur la douche quotidienne, par contre s'habiller et choisir seul ses vêtements, commence à lui poser problème. Il mange les plats préparés par sa fille mais seulement si elle lui a servi. Il lui arrive parfois d'avoir des fuites urinaires.

Mme POUILLE commence à souffrir de cette dépendance naissante et ne peut plus tout gérer seule.

Elle se rend donc au CCAS avec lui, pour obtenir des renseignements sur les aides qu'elle peut obtenir pour son père atteint de la maladie d'Alzheimer.

Vous lui conseillez d'évaluer le degré de dépendance de son père par l'équipe médico- sociale du CCAS. A partir de là, des aides pourront être mises en place.

ANNEXE 1: LA MALADIE D'ALZHEIMER

La maladie d'Alzheimer

Près de 350 000 personnes bénéficient d'une prise en charge pour affection de longue durée (ALD 25) de type maladie d'Alzheimer et maladies apparentées. Etroitement liée au vieillissement de la population et à l'allongement de la durée moyenne de vie, cette affection devrait continuer à progresser dans les prochaines années.

Ces chiffres font de la maladie d'Alzheimer et des troubles apparentés un enjeu majeur de santé publique. Celui-ci commence à être mieux pris en compte avec le lancement de deux plans d'action en 2001 et en 2004. Mais le défi à relever - en matière de recherche médicale, de prise en charge des malades et d'accompagnement des familles - nécessite des moyens à la hauteur des enjeux. Présenté au début du mois de novembre 2007, le plan Alzheimer 2008-2012 traduit cette mobilisation des pouvoirs publics et des acteurs sanitaires et sociaux, en proposant des mesures et des moyens supplémentaires et innovants.

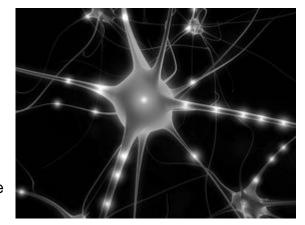
Qu'est-ce que la maladie d'Alzheimer ?

Décrite pour la première fois il y a à peine plus de 100 ans, la maladie d'Alzheimer se

caractérise par la perte progressive de la mémoire, des fonctions cognitives et s'accompagne de troubles du comportement. S'il n'existe pas encore de traitement curatif, la prise en charge de cette maladie fait l'objet de progrès réguliers.

La maladie d'Alzheimer est due à la présence de présence de plaques séniles et de dégénérescences au niveau du cortex cérébral.

Même si l'origine de cette dégénérescence est encore mal connue, celle-ci constitue bien la cause identifiée de







la maladie. Cette dégénérescence progressive provoque l'apparition de nombreux symptômes.

Les troubles liés à la maladie évoluent et s'aggravent progressivement au cours du temps. Dans les premières phases, la perte de mémoire, les facultés de jugement et de raisonnement se détériorent. La mémoire immédiate et le fonctionnement mental sont d'abord affectés, puis surviennent une altération du langage, une difficulté à effectuer des gestes élaborés, des troubles de l'orientation dans le temps et l'espace, une impossibilité à reconnaître des personnes proches (conjoint, famille, ami...). Par ailleurs, l'humeur, le comportement, ainsi que la faculté à se concentrer se dégradent. Même si l'évolution diffère d'un patient à l'autre, la maladie finit par avoir un impact très important sur l'état général. Les troubles alimentaires et les problèmes de déglutition engendrent un amaigrissement conséquent. Progressivement, le patient devient totalement dépendant en raison de la perte de la capacité de s'habiller, de se laver et d'aller aux toilettes. La maladie créé un état de faiblesse immunitaire et des complications infectieuses sont d'ailleurs souvent à l'origine de son décès.

Les médicaments disponibles aujourd'hui ont uniquement pour objectif de freiner l'évolution de la maladie et de diminuer ses effets. Ils permettent notamment de lutter contre l'agitation, la dépression, les hallucinations ou encore l'insomnie.

<u>SOURCE</u>: http://www.plan-alzheimer.gouv.fr/ et http://www.plan-alzheimer.gouv.fr/ et http://www.trikapalanet-fr.com/10/le-systeme-des-cellules-gliales/ pour l'image.

Travail à réaliser:

1- La maladie d'Alzheimer

Après avoir recherché sur internet et de l'ANNEXE 1

- Définir la maladie d'Alzheimer(/2)
- Enoncer ses symptômes principaux (/3)
- **2- Le Mini Mental State Examination (MMSE)** est un test utilisé pour mesurer le degré d'atteinte par la maladie d'Alzheimer. Il vous est présenté sur le site : http://papidoc.chic-cm.fr/35mmsfolsteinscore.html
- 2.1- Expliquer à quelle occasion, par qui et de quelle manière est utilisé ce test. (/2)
- 2.2- Identifier les différents troubles qui peuvent être évalués à partir de ce test. (/4)
- 2.3- A partir de ce site, entraînez- vous (si c'est possible par deux) à faire passer ce test. (Question non notée, à faire en fonction de vos possibilités)
- 2.4- Rechercher sur internet d'autres tests utilisés dans le cadre de la maladie d'Alzheimer. (/2)

3- La grille AGGIR site essentiel autonomie: https://essentiel-autonomie.humanis.com/calculer-gir

- 3.1- Indiquer le rôle de la grille AGGIR.(/2)
- 3.2- Indiquer les différents niveaux de dépendance. (/3)
- 3.3- Calculer la grille AGGIR de Mr PAYOT (à faire en ligne sur le site essentiel autonomie) A quel GIR Mr PAYOT est- il affecté ? (/2)

4-L'APA



ANNEXE 2 : L'Allocation Personnalisée d'Autonomie

<u>Source</u>: site internet du CONSEIL DEPARTEMENTAL du NORD https://lenord.fr/jcms/pnw-5219/l-allocation-personnalisee-d-autonomie-en-etablissement-apa

L'APA est une prestation à caractère universel accordée sans condition de ressources aux





personnes âgées de 60 ans et plus, qui ont besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou dont l'état nécessite une surveillance régulière.

Il existe deux types d'APA:

- l'APA à domicile permet d'aider la personne âgée à prendre en charge des dépenses qui concourent à son autonomie et sont nécessaires à son maintien à domicile : aide humaine, portage de repas, télé-alarme, adaptation du logement, frais de séjour en accueil temporaire ou accueil de jour...
- l'APA en établissement permet d'aider la personne âgée à acquitter le tarif dépendance de l'établissement.

Qui peut bénéficier de l'APA ?

L'APA peut être attribuée à toute personne remplissant les conditions suivantes :

- condition d'âge : être âgé de plus de 60 ans ;
- condition de résidence et de nationalité : attester d'une résidence stable et régulière dans le département du Nord, être de nationalité française ou être titulaire de la carte de résidence ou d'un titre de séjour.

Les personnes sans résidence stable doivent élire domicile auprès de l'un des organismes agréés à cette fin : Centre communal d'action sociale (CCAS), <u>Centre local d'information et de coordination (CLIC)</u>, association agréée...

- condition de degré de perte d'autonomie : relever d'un degré de perte d'autonomie évalué sur la base d'une grille nationale (grille AGGIR : Autonomie gérontologie, groupes isoressources) ; sont bénéficiaires de l'APA les personnes relevant des GIR 1 à 4.

Quelles sont les aides non cumulables avec l'APA?

L'APA n'est pas cumulable avec certaines aides, dont :

- l'allocation compensatrice pour tierce-personne (ACTP),
- la majoration pour aide constante d'une tierce-personne (MTP),
- l'aide ménagère au titre de l'aide sociale départementale,
- la prestation de compensation du handicap (PCH).

Quel est le montant de l'APA ?

Le montant de l'APA varie en fonction du niveau de dépendance. Il ne peut dépasser le montant maximum fixé pour chaque groupe iso-ressource (GIR).

Plafonds GIR:

Voici le montant mensuel maximum de l'APA en 2020 par groupe iso-ressources

Gir 1: 1.742,35 euros
Gir 2: 1.399,04 euros
Gir 3: 1.010,86 euros
Gir 4: 674,28 euros





A partir de l'ANNEXE 2

- 4.1- Définir l'APA. (/2)
- 4.2- Indiquer les conditions pour pouvoir bénéficier de l'APA. (/3)
- 4.3- Mr PAYOT pourra-t-il bénéficier de l'APA à domicile ? (/1)
- 4.4- Relever le montant auquel peut prétendre Mr PAYOT. (/1)
- 4.5- Indiquer sous quelle forme est versée l'APA à Mr PAYOT. (/1)

5- Vivre au domicile avec la maladie d'Alzheimer

Relever les aides techniques à mettre en place au domicile de Mr PAYOT pour qu'il puisse vivre chez lui le plus longtemps possible. (/6)

https://www.pour-les-personnes-agees.gouv.fr/vivre-domicile/sequiper-de-materiel-adapte

6- L'ACCUEIL

6.1- Lister les connaissances, compétences et savoir-être que doit posséder la personne chargée de l'accueil du CCAS. (/6)

(6 réponses sont attendues)





GRILLE D'ÉVALUATION D'UNE SITUATION D'ACCUEIL

RECEVOIR		
- l'accueillant a-t-il cessé l'activité en cours?	oui	
- salue-t-il avec le sourire?	oui	
- prend-il en charge sans délai l'usager?	oui	
- l'interroge-t-il sur l'objet de sa venue?	oui	
- l'invite-t-il à s'asseoir?	oui	
- laisse-t-il l'usager s'exprimer?	oui	TA T
- l'aide-t-il à s'exprimer?	oui	
(NEODWED DENOTIONED		
INFORMER - RENSEIGNER		
- l'accueillant a-t-il cerné la demande de l'usager?	oui	
- ses explications sont-elles claires? - ses explications sont-elles précises?	oui	
- utilise-t-il de la documentation?	oui	
	oui	
- lui propose-t-il de la documentation?	oui	
- l'oriente-t-il vers une personne compétente?	oui	
ORIENTER		
- l'accueillant prend-il en charge l'usager pour lui fournir	oui	
les explications attendues?	oui	
- lui indique-t-il un service ou un professionnel compétent?	oui	
 lui donne-t-il les informations nécessaires sur les locaux? 	oui	
- lui fournit-il un plan des locaux?	oui	
en cas de nécessité, l'accompagne-t-il?	oui	
FAIRE PATIENTER		
- l'accueillant invite-t-il l'usager à s'installer?	oui	
- lui donne-t-il une indication sur le temps d'attente?	oui	
- met-îl à sa disposition une documentation, de la lecture?	oui	
- si l'attente se prolonge, lui propose-t-il un autre		
rendez-vous?	oui	
FIXER UN RENDEZ-VOUS		
- l'accueillant recueille-t-il les souhaits de l'usager?	oui	
 lui présente-t-il les contraintes de l'institution? 	oui	
- prend-il en compte ses désirs?	oui	
 s'assure-t-il qu'il a retenu le jour et l'heure du RDV? 	oui	
- lui remet-il un support écrit?	oui	
ÉCONDUIRE		
- l'accueillant salue-t-il l'usager?	oui	
- lui explique-t-il pourquoi il ne peut être reçu?	oui	
- lui propose-t-il une solution conforme aux consignes?	oui	
TRANSMETTRE UN MESSAGE		
- l'accueillant répète-t-il le message à transmettre?	ou.	Ti.
	oui	
- prend-il en note ce message?	oui	
- utilise-t-il un support adapté pour transmettre le message?	oui	